

1^{er} Procès-verbal 2008/09 du Comité Directeur de :

LA LIGUE DE CHAMPAGNE DE TIR.

Séance du 18 octobre 2008 à 10.15 heures

L'an deux mille huit, le 18 octobre à 10 heures, le bureau du Comité Directeur de La Ligue de Champagne de Tir s'est réuni au stand de Reims sur la convocation faite par le Président, suivant lettre normale du 30 septembre 2008, adressée à chacun des membres du comité directeur, et mentionnant, l'ordre du jour suivant :

- Nouvelle équipe :**
- Présentation secrétaire de Ligue
 - Siège Social.
 - Licences, envoi et demande de nouvelles licences
 - Avis Favorables
- Passation de pouvoir :-** Avancement de la passation de pouvoir
- Trésorerie
 - Récupération de matériel
 - Recensement du matériel distribué aux clubs.
- Organisation technique :**
- Date de d'officialisation du calendrier de la Ligue
 - Contributions d'attribution pour un demandeur d'organisation de Ligue
 - Attribution des records de Ligue
 - Tenu du cahier des records de ligue
 - Formation des arbitres
 - Arbitrage, recensement
- Matériel :**
- Matériel de La Ligue administratif.
 - Matériel de La Ligue d'arbitrage
 - Matériel de La Ligue de tir
 - Entrepôt du matériel de la Ligue
 - Armes remis depuis les 6 dernières années
 - Logiciels des inscriptions et palmarès.
- Administratif :**
- Tenu des courriers et envois.
 - Défraiement
 - Remboursement des frais (déplacement, administratifs, téléph,etc..).
 - Tarif de remboursement des Frais.
 - Frais de déplacement remboursés
 - Participation, aide aux écoles de tir.
- Trésoriers :**
- Procédures de remboursements des frais
 - Procédure de paiement des factures
 - Remise des récompenses aux podiums nationaux et plus
- Conseils et propositions.**
- Nominations des commissions Administratives
 - . Commission des Finances.
 - . Commission juridique et règlement.
 - . Commission de discipline de 1^{ère} instance.
 - Nomination des commissions Techniques.
 - . Commission des juges et arbitres.
 - . Commission S.E.C.
 - . Commission Médicale.
 - . Commission, Formation, Pédagogie, Ecoles de Tir.
 - . Commission, Armes Anciennes et tir aus Armes Réglementaires.
 - . Commission, Arbalète.
 - . Commission, Tir Sportif de Vitesse.
 - . Commission, Armes de poing.
 - . Commission, Silhouettes Métalliques.
 - Questions diverses.

Le Président informe que l'ordre du jour établi par C. Aimé est très important du fait, qu'a ce jour aucune passation de pouvoir a été faite par l'ancienne équipe, et qu'il faut mettre tout en place le plus rapidement, pour ne pas avoir d'interruption et

obtenir de la Ligue ce que vous êtes en droit d'attendre. Que 19 membres sont présents et 3 absences excusées, Mde M. Saintourens, Ms B. Bisiaux et M. Davain

M. le Président dépose sur le bureau l'ordre du jour le courrier établi à l'ancien Président, les coordonnées des membres du C.D. puis déclare l'assemblée ouverte.

1/4

Présentation Nouvelle équipe

- La secrétaire pratique le tir depuis près de 13 ans est rompue à toutes les questions techniques, partagée à mi-temps avec le CDOS elle est présente au siège sociale de la Ligue toute la semaine, cependant une plage d'horaires est réservée aux associés de la Ligue les lundi et jeudi de 8.30 h à 12.30 h et de 13 h à 17 h, le mercredi de 10.30 h à 12 h.

- Un site Internet spécifique Ligue de Champagne sera réalisé par Luc Bescont et mis en application pour le 15 novembre, vous y trouverez, toutes les informations de la Ligue, la vie de la ligue et tous les rapports d'assemblées, à partir de ce moment ils ne vous seront envoyés que sur votre demande.

- Les licences devront dès à présent être envoyées au siège de la ligue, un envoi aura lieu à la FFT tous les 15 jours.

- Pour les nouvelles licences vous devrez les commander à la ligue moyennant le règlement correspondant, 52€ pour les adultes et 31€ pour les jeunes, possibilité d'en acheter en prévision et dans le cas ou en fin d'année elles ne seraient pas toutes utilisées, elles seront renvoyées à la ligue pour votre remboursement.

- Les avis favorables sont à retransmettre au siège de la ligue, les comités Départementaux auront un petit stock d'A.F qui permettra aux tireurs ou aux clubs de s'approvisionner. Il est rappelé qu'un Avis Favorable est un document administratif, entièrement gratuit, et qu'il doit être remis gratuitement à l'intéressé sous peine de poursuites.

- Le prix de vente du carnet de tir est de 6€, il est disponible à ligue au prix de 4€.

Avancement de la passation de pouvoir

- A ce jour aucun avancement de la passation des pouvoirs l'ancien Président a bien reçu la lettre recommandée lui signifiant cette formalité, il est donc décidé à l'unanimité que le Président doit lui faire une mise en demeure et sans réponse sous 3 jours l'assigner en référé.

- Le compte bancaire est bloqué, un nouveau compte domicilié à Reims est ouvert pour toutes opérations.

- La récupération du matériel est difficile, mais nécessaire pour les compétitions, il est demandé à chacun surtout les arbitres de regrouper le matériel déjà en leur possession.

- Le recensement du matériel prêté aux clubs. Il semblerait que l'ancien Comité Directeur a dépassé ses droits en décidant de donner des armes, par information de M. Michel Pertuisot, Catherine Anneau nous fera le point de sa connaissance sur le prêt des armes aux clubs ces dernières années. La dernière donation des armes décidée et approuvée par l'assemblée générale de la ligue, remonterait à 6 à 7 ans

Organisation technique

- Le calendrier sportif de la ligue, devra être communiqué par le responsable S.E.C dans les premiers 10 jours du mois de septembre de l'année sportive aux Comités Départementaux.

- Pour cette année encore les championnats ISSF, suite à une non information du logiciel fédéral de l'ancienne équipe aux responsables Départementaux, seront organisés par le responsable SEC, disciplines 10m, adultes et école de tir, le 25/50m et les championnats clubs, prise en charge totale, appel d'engagements et créneaux, cibles, palmarès, récompenses, envoi des palmarès aux participants, arbitrage et repas d'arbitrage, le club receveur devra veiller aux possibilités de toutes les disciplines, et recevra 2€ par tir de la Ligue.

- Pour les autres disciplines les clubs demandeurs seront organisateurs à part entière, appel d'engagements et créneaux, cibles, palmarès, envoi des palmarès aux participants, prévoir repas d'arbitrage, devra donner la possibilité à toutes les disciplines des championnats organisés, il reversera à la Ligue 2€ pour frais d'arbitrage et enverra 2 exemplaires du palmarès au responsable SEC dans les 3 jours. La Ligue prend en compte l'arbitrage le défraiement et le coût des repas des arbitres ainsi que les récompenses.

- L'attribution des records de la ligue de Champagne, ne pourra être réalisé que lors d'un championnat régional ou national ou match international officiel fédéral.

- La tenue du fichier des records de la ligue de Champagne sera faite par le responsable SEC

- Une formation annuelle sera effectuée pour tous les arbitres et tous les futurs arbitres, par le responsable d'arbitrage ligue.

(en information pour les futurs arbitres, apprendre le livret de formation d'arbitres, tronc commun règlement technique ISSF et règlement pistolet, carabine)

- Le responsable SEC organisera un stage de formation sur le logiciel d'inscription de la FFT à 2 ou 3 personnes par département, en fournissant l'accès à ce logiciel à chaque département.

- Le recensement des arbitres effectué par le responsable ligue d'arbitrage sera envoyé aux responsables départementaux et sera tenu au siège de la Ligue.

Matériel de la Ligue.

- Jean Michel Minjeau, informe qu'il a récupéré les 4 machines à compter, Jacques Collot informe que 3 machines seront envoyées pour révision, très rapidement et remises à chaque département comme il est prévu dans leur première destination, par contre elles devront être retournées à l'organisateur des championnats de Ligue au moins une semaine par avance de la compétition.

- Le comité départemental des Ardennes a fait réparer sa machine, le comité directeur décide de lui rembourser cette réparation.

- Une liste de matériel de mémoire sera établi en questions diverses par Jean Michel Minjeau. Katy Anneau mettra à la disposition de la Ligue, une liste personnelle relevée aux assemblées générales.

2/4

Suite matériel de Ligue :

- Michel Pertuisot nommé garant des listes des armes par l'ancien Président, fournira cette liste, ainsi que Katy Anneau.

- Jacques Collot demande que le matériel bureautique, placards, bureaux soient entreposés au siège, ainsi que tous les autres matériels de contrôle, projection, publicitaire, coupes, médailles...etc, en dehors des portes cibles et ciblerie qui auront une destination avec un club et une convention, le comité directeur approuve.

- Il devient urgent d'arrêter les contrats de location de l'appartement et de la téléphonie, le trésorier doit effectuer le plus rapidement possible les transactions de cessation.

Règlement Administratif.

- Les comités Départementaux devront informer la ligue et fournir la liste des clubs qui n'aurait pas réglé leur cotisation, départementale au plus tard en mai, un courrier ligue leur sera fait demandant de s'acquiescer de la cotisation de l'année écoulée et de la cotisation pour la nouvelle année sportive avant de leur envoyer les licences pré imprimées de la nouvelle saison.

- Tenu et archives des courriers :

- a : Du Président.
- b : Du secrétaire.
- c : Du trésorier.
- d : Du responsable SEC.
- e : Du responsable arbitrage.
- f : Des responsables de commissions.

Tous les courriers devront passer par le siège et envoyés par la secrétaire salariée aux destinataires, après être visés par le Président, enregistrés par N°, et archivés au siège sous la détention du Président,.

- Les avis favorable, nouvelles licences, carnet de tir, remboursement licences non utilisées, seront directement traités au siège.

- Toutes les factures seront envoyées par le siège au trésorier qui les conservera jusqu'au bilan et la vérification des comptes, après l'acceptation des comptes par l'assemblée générale, elle seront classées pour l'année et remises au siège pour conservation des archives.

- Toutes les feuilles de demande de remboursements des frais seront envoyées au siège pour l'accord du Président, qui les retournera au trésorier pour le règlement, dans le cas de l'arbitrage d'une manifestation, celles-ci seront regroupées pas le responsable d'arbitrage de la manifestation, qui après son acceptation les enverra au siège.

- Le remboursement des frais sera effectué par virement,

- a : Une feuille spéciale est pourvue pour les frais de déplacements.
- b : Pour les frais administratifs, envoyer la facture de justificatif.
- c : Pour les frais de téléphone, enregistrer, la date, l'heure, le correspondant, le N° téléphone et le temps

de communication, regroupés sur 1 à plusieurs mois.

- Le tarif de remboursement sera en relation avec les tarifs fédéraux

- a : Le trajet, kilométrage allé et retour du domicile au lieu de convocation.

3/6

- b : Remboursement kilométrique 0.31 €
- c : Repas en dehors des repas organisés par l'organisateur 18 € pour le midi ou le soir.
- d : Remboursement d'une nuitée d'hôtel 39 €
- e : Remboursement Péage, suivant réceptionné.
- f : Pour les arbitres en service, remboursement de rafraîchissements, 5€ par jour.

- Les frais de déplacement qui seront remboursés, devront correspondre à une convocation, des membres du comité directeur, des arbitres, et autres convoqués ou invités par le Président.

- La participation aux écoles de tir est de 1000 plombs pour une série de tir. Pour les saisons 2007/2008/2009, prochainement, seront remis les plombs pour 2007/2008.

Procédures des règlements.

- Les feuilles de demande de remboursements des frais seront envoyées au siège pour l'accord du Président, qui les retournera au trésorier pour le règlement. Dans le cas de remboursement des arbitres lors d'une manifestation, celles-ci seront regroupées pas le responsable d'arbitrage de la manifestation, qui après son acceptation les enverra au siège.

- Le Trésorier après l'aval du Président, fera systématiquement un virement de banque à banque.

Nota : ne pas oublier de joindre avec la première demande de remboursement un R.I.B de votre banque, et prévenir de toutes modifications bancaire

- Un trophée souvenir mentionnant les félicitations de la ligue et le nom du tireur, sera remis à tous les tireurs au cours de l'AG de la ligue, dans toutes les disciplines et toutes les catégories gérées par la FFT, qui auront réussi à se classer dans les 3 premières places, lors d'un championnat de France ou d'un championnat international officiel. Un seul trophée souvenir par tireur quelque soient les différents podiums remportés.

Nota : pour plus de efficacité, chaque club ayant eu des tireurs remportant un podium cité précédemment informera la Ligue

3/4

Commissions Administratives et sportives

- Il est rappelé que chaque tireur peut s'il le désire, être élu dans une commission, le choix du comité directeur souhaitera les différents responsables déjà élu dans les commissions Départementales, mais pas obligatoirement si celui-ci ne le désire pas. Chaque commission est composée au minimum de 3 membres, sauf pour la commission de discipline, pour laquelle un minimum de 6 membres est obligatoire.

Nota : il est donc fait appel aux candidatures, pour toutes les commissions, une nomination par le comité directeur sera faite à la prochaine réunion du 16 janvier.

- Nomination partielle des commissions administratives

Des Finances	Juridique et règlement	Discipline de 1^{ère} instance
Michel Boulanger	Zénon Giérack	Katy Anneau
Claude Aimé	Bernadette Georget	Patrick Delafaite

- Nomination partielle des commissions sportives

Juges Arbitres	Section Entraînement Et Compétition	Médicale	Formation Pédagogie Ecole Tir	Armes Anciennes	Arbalète
Michel Pertuisot	Jean Michel Minjeau		Luc Bescont	Bernard Mérat	Jean
Claude Samson					
France Blaise	Jean Cailleret		Françoise Kiefer	Jean Pierre Breyer	Patrick
Delafaite					
Robert Dugne	Cédric Tisserand		Katy Anneau	Alain Mossann	
Christian Leroy					Jean
Michel Minjeau					

Carabine Bench Rest Métal 300m, Cible Mobile	Tir sportif de Vitesse	Arme de Poing	Plateaux	Silhouette
	Jean Michel Minjeau		Jacques COLLOT	Bernard Bisiaux
Michel Davain	Michel Huet	Alain Fhnekenburger		Blaise France
Alain Fhnekenburger	José Dumont			
Christian Robinet				
Alain Blaise				

Questions diverses

- Pour la participation des écoles de tir à voir pour de nouvelles propositions.
- Demande d'appel à candidature pour la composition des commissions, à prochaine réunion de bureau.
- Assise de La F .F.T à Poitiers Michel Boulanger informe que le Président de Ligue et le Trésorier Fédéral sont convoqués d'office, 4 candidats peuvent participer la moitié des frais est pris en charge par la F .F.T et l'autre moitié par la ligue, sont demandeurs et acceptés, Aimé Claude, Anneau Katy, Bescont Luc, Delafait Patrick.
- Il est rappelé que beaucoup d'associations non pas encore établi leur dossier d'homologation, il est conseillé de le faire le plus rapidement possible a fin d'être en règle avec l'administration. Jacques Collot précise que les dossiers sont en leur possession au siège, dès qu'ils seront retournés au siège, dûment remplis ils seront enregistrés, et la commission régionale composée du Président de la ligue, du responsable d'arbitrage et du responsable SEC, leur proposera une date pour la visite d'obtention d'homologation.
- M. Zénon Giérack informe qu'il a envoyé un dossier complet et que celui-ci serait égaré, il est précisé par Jacques Collot et Michel Pertuisot qu'il devra apporter quand même des éléments de photocopie pour le reconstituer. (dossier retrouvé)
- M. Michel Boulanger demande la date de la prochaine réunion, après concertation, il est décidé qu'elle aura lieu le 16 janvier à Langres, avec pour base d'ordre du jour, compte rendu des assises nationales de Poitiers , attribution des écoles de tir, point trésorerie au 31 décembre, étude calendrier annuel.

Après lecture faite de tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la secrétaire général et par le Président.

Ci-joint : - 1 liste de mémoire de matériel appartenant à la Ligue (matériel et armes)

- La liste des commissions à compléter à la réunion du 16 janvier.
- Une feuille de remboursement de téléphone

La Chapelle Saint Luc le 27 octobre 2008

Secrétaire Général.

Président.

S.E. 

4/4

LISTE PROVISOIRE DE MEMOIRE DU MATERIEL APPARTENANT A LA LIGUE

Séance de réunion de bureau du 18 octobre 2008 à 10.15 heures

M. Jean Michel Minjeau à répertorier une liste incomplète de mémoire, du matériel appartenant à la Ligue, et étant toujours en possession de l'ancien Président à savoir :

- 4 machines à compter (récupérer par M. JM Minjeau)
- Gonds pour la discipline du TAR (nombres ?)
- 7 supports paille arbalète Field (entreposés à Villiers sur Semeuse, voir convention)
- 1 Cible Mobile électronique (entreposée à Chalon, voir convention)
- 1 Cible Mobile (entreposée à UST Charlevilles, voir convention)
- 1 Cible Mobile (entreposée à Remily aillicourt, voir convention)
- 2 jeux de cible 10m double pour pistolet standard et vitesse avec valise (entreposées à chalon, voir convention)
- 1 ciblerie 10m pour pistolet standard et vitesse (entreposées à chalon, voir convention)
- 1 ciblerie 10m pour pistolet standard et vitesse (entreposées à UST Charlevilles, voir convention)
- 1 ciblerie 10m pour pistolet standard et vitesse (entreposées à SMT Sedan, voir convention)
- 1 convecteur électrique
- 3 bureaux

5/6

- 3 fauteuils
- 1 micro-ordinateur + imprimante responsable SEC
- 1 photo copieur
- 1 rétroprojecteur
- 1 vidéo projecteur
- 1 machine à café
- Matériel de contrôle (?)
- Pige contrôle Arbalète match et armes anciennes (Michel Pertuisot)
- Luxe mètre

Pour plus de clarté et de clairvoyance sur le prêt des Armes par la ligue

M. Michel Pertuisot a remis une liste des armes prêtées aux clubs qu'il tenait à jour, cette liste correspond à la période 1991 à 1999, de mémoire, lors d'une ancienne assemblée générale il y a environ 8 ans, il avait été approuvé que ses prêts devenaient caduc par l'ancienneté de ces armes et la ligue faisait une donation aux clubs possesseurs.

Quoiqu'il en soit pour plus de clarté et de transparence, vous trouverez ci-dessous la liste des clubs ayant reçu des armes répertoriées depuis 1991 et compléter par Katy Anneau pour les années suivantes jusqu'en 2007.

A.G.T.P	11 armes	4	Carabine 10m	7	Pistolet 10m		
Charlevilles	10 armes	6	Carabine 10m	4	Pistolet 10m		
SMT Sedan	9 armes	4	Carabine 10m	5	Pistolet 10m		
La Fraternelle d'Arcis	6 armes	6	Carabine 10m				
Avenir Vouziers	6 armes	3	Carabine 10m	3	Pistolet 10m		
ST Ludes	4 armes	2	Carabine 10m	2	Pistolet 10m		
Troyes Gymnique	4 armes	1	Carabine 10m	3	Pistolet 10m		
Remilly allicourt	4 armes	1	Carabine 10m	2	Pis 10m et 5 cps	1	Arbalète
SMT Chaumont	4 armes	1	Carabine 10m	2	Pistolet 10m11	1	Arbalète
AS Sainte Savine	4 armes	1	Carabine 10m	2	Pistolet 10m	1	Arbalète
Club de Tir Givetois	4 armes	2	Carabine 10m	1	Pistolet 10m	1	Arbalète
Le Mesnil sur Oger	3 armes	1	Carabine 10m	2	Pistolet 10m		
CSB Saint Dizier	3 armes	3	Carabine 10m				
Muizon	3 armes	3	Carabine 10m				
Langres	3 armes	1	Carabine 10m	2	Pistolet 10m		
Estissac	3 armes	3	Carabine 10m				
?????	3 armes	3	Carabine 10m				
C A Police Reims	2 armes	1	Carabine 10m	1	Pistolet 10m		
J A Chalons	2 armes	1	Carabine 10m			1	Arbalète
Rethel	2 armes	1	Carabine 50m	1	Pistolet 10m		
La Chapelle Sain Luc	2 armes	1	Carabine 10m			1	Arbalète
TSCE Romilly1	2 armes			2	Pistolet 10m		
Saint Lyé	2 armes	2	Carabine 10m				
Villers semeuse	2 armes	1	Carabine 10m			1	Arbalète
Espérance Chalons	1 arme	1	Carabine 10m				
Tir Club Champenois	1 arme	1	Carabine 10m				
Club de Tir Meslinois	1 arme	1	Carabine 10m				
S T Reims	1 arme					1	Arbalète
Sezannaise	1 arme	1	Carabine 10m				
Bar sur Aube	1 arme	1	Carabine 10m				